

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 24 NOVEMBRE 2014 à 20H30

Article L2121-25 et R.121.9 du Code Général des Collectivités Territoriales

• **MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL PRESENTS**

Présents : Laurent BADONE, Jean-Pierre BETEND, Chrystel BURNIER, Gilbert COLLINI, Christophe FOURNIER, Véronique FOURNIER-MAQUIN, Emilie JALLE-DUPONT, Patricia PASSERAT, Christiane PERILLAT-CHARLAZ et Didier POULAT.

Excusés : Marie-Hélène ANGELLOZ-NICOUD (pouvoir à Emilie JALLE-DUPONT), Jean-Marc DESVIGNES (pouvoir à Christophe FOURNIER), Florent LAMOUCIERE (pouvoir à Jean-Pierre BETEND), Jacqueline LODS (pouvoir à Gilbert COLLINI) et Anne-Sophie PESSAY (pouvoir à Christiane PERILLAT-CHARLAZ).

• **CITOYENS D'HONNEUR**

Présents : Cyril CHAGNON, Cédric PASSERAT et Mickael RACHEX.

Excusés : Alain BROGLE, Jean-Marc MONBEC et Emilie PETRARCA.

Madame Patricia PASSERAT, désignée par le Conseil, prend place au bureau en qualité de secrétaire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20H30 en donnant la parole aux citoyens d'honneur : Messieurs PASSERAT et RACHEX n'ont pas de remarques ou de questions particulières, M. Cyril CHAGNON nous interroge sur les projets en cours ou à venir concernant l'assainissement. M. Le Maire indique que la question d'assainissement fait partie des points qui doivent être étudiés dans l'élaboration du PLU.

➤ Il est procédé au tirage au sort des 7 prochains citoyens d'honneur.

Les tirés au sort sont : Mesdames DUPOIRIER Nathalie, HUDRY-CLERGEON Sylvie, MECLING Sophie, TARDY Sylvie et THABUIS Sophie.

Messieurs PERRILLAT Bernard et THABUIS Jérémie.

Monsieur le Maire demande aux élus la possibilité de rajouter à l'ordre du jour 3 points : le porche de l'église, les astreintes du personnel technique et le dossier PERSIN. Accord à l'unanimité.

- **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 06 octobre 2014** :

Monsieur le Maire présente ensuite le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 6 octobre 2014 pour approbation. Mme Emilie JALLE-DUPONT n'approuvera pas ce compte rendu pour les raisons suivantes :

- Les propos de Mme Marie-Hélène ANGELLOZ-NICOUD n'ont pas été retranscrits correctement car il ressortait un problème de date sur le devis du porche de l'église.

- Le compte rendu devait souligner que la Municipalité actuelle n'était pas favorable à la construction de la passerelle piétonne sur l'Overan et que donc, ce projet n'a pas été uniquement annulé pour un problème d'application du contrat.

- La nomination des membres de la Commission d'appel d'offres a été mal retranscrite.

- Le prix de la carte Entr'Bornand pour les jeunes d'Entremont a pu être maintenu grâce à l'augmentation de la participation de la commune qui n'a pas répercuté la hausse du prix par la commune du Grand Bornand

- Les propos d'Emilie JALLE-DUPONT ont été mal retranscrits concernant l'entreprise DELOCHE. Elle dénonçait en effet le fait que cette entreprise occupait illégalement le terrain communal pour entreposer ses gravats le long du Borne.

Approbation du compte-rendu : 12 pour, 2 contre, 1 abstention.

- **Porche de l'église** : Suite à la dernière intervention de Mme Marie-Hélène ANGELLOZ-NICOUD lors du dernier Conseil Municipal, M. Gilbert COLLINI prend la parole pour clarifier certains points. Selon lui il est légitime de demander des explications mais il rappelle que Marie-Hélène ANGELLOZ-NICOUD était absente lors des décisions de l'attribution des travaux du porche de l'église. Il a rappelé que le conseil municipal n'était pas là pour se donner en spectacle lors des réunions publiques.

M. COLLINI rappelle le déroulement des faits :

Oct 2011 : devis n° 11082 de Vincent FOURNIER signé par Gilles MAISTRE pour 9 610 € T.T.C (introuvable à la mairie au moment du montage du dossier en mai 2014).

Septembre 2012 : Mme Yolande THABUIS intervient auprès de M. Vincent FOURNIER car les travaux n'ont pas débuté. Il lui fait part de son impossibilité d'effectuer les travaux suite à un défaut de personnel et de garantie décennale.

7 mars 2013 : M. Gilles MAISTRE adresse un mail à M. FOURNIER pour qu'il confirme ses propos par écrit au conseil municipal.

8 mars 2013 : confirmation de M. Vincent FOURNIER.

28 mars 2014 : courrier au Conseil Général pour attribution d'une subvention.

La Municipalité demande à M. FOURNIER d'établir un devis. Ce nouveau devis est réactualisé avec des travaux supplémentaires (peinture, plates-bandes) et subit l'augmentation de la TVA de 5.5 % à 20%.

Ce nouveau devis n° 14021 présente une erreur de date (25/11/2011 au lieu de mai 2014). Mme Emilie JALLE-DUPONT demande à Mme Christiane PERILLAT-CHARLAZ pourquoi elle n'a pas été claire par rapport aux dates. Mme PERILLAT-CHARLAZ répond qu'aucun des élus présents sur le dossier n'a fait attention à cette erreur de date. Qu'elle-même reconnaît avoir fait une erreur de contrôle de documents et qu'elle s'en excuse.

- **Astreintes personnel technique** : afin de palier à des problèmes d'organisation pour garantir la viabilité hivernale, il a été décidé de confier à l'Entreprise CROCKET SERVICE ENVIRONNEMENT le déneigement des routes communales. Le dispositif d'astreinte mis en place en 2010 doit être revu car le personnel technique n'assurera que le déneigement des parkings, trottoirs et certains espaces collectifs. Après concertation avec les services techniques, l'indemnité a été arrêtée à 78,23€ brut par astreinte du samedi et dimanche contre 149,48€ en astreinte haute toutes les deux semaines actuellement. Le Conseil Municipal après délibération, approuve à l'unanimité.

- **Dossier PERSIN** : M. PERSIN a construit un abri en bois sur sa propriété. Bien qu'il n'ait pas l'obligation de faire une déclaration préalable de travaux car sa surface est inférieure à 5 m², il semblerait que sa construction pose un problème d'implantation par rapport à la voix publique. Une proposition lui sera faite afin de reculer son abri pour maintenir une distance de sécurité suffisante.

- **Compte rendu des décisions du Maire** :

- Déneigement : marché attribué à CROCKET SERVICE ENVIRONNEMENT le 05/11/2014 pour un montant minimum garanti de 9600€ HT pour 100 heures.

- Chéneaux mairie : Entreprise Vincent FOURNIER pour 1512€ HT.

- curage Nant Chopage : Entreprise MAULET TOURNIER pour 750€ HT.

- 2 déshumidificateurs Abbaye et église : AXE ASSECHEMENT pour un montant total de 1360€ HT.

- **Taxe d'Aménagement** : le taux de 4% a été voté en 2011, il est proposé d'appliquer le taux de 5 % pour les habitations et 2,5% sur les abris de jardin. Ce taux est voté pour 3 ans.

Le Conseil Municipal après délibération, approuve à l'unanimité.

- **Assurance du personnel** : l'appel d'offres a été confiée au Centre de Gestion pour renouveler un contrat d'assurances statutaires des agents de la fonction publique. Le taux actuel est de 4,32% pour les titulaires CNRACL et 0,91% pour les agents IRCANTEC. SOFCAP a été retenu avec les mêmes garanties mais une augmentation du taux à 5,32% pour les agents CNRACL et un taux inchangé pour les agents IRCANTEC.

Le Conseil Municipal après délibération, approuve à l'unanimité.

- **Primes pour le personnel** : Il est proposé de modifier le montant de la prime de Noël versé au personnel permanent. D'un montant de 240 €, celle-ci est portée à 264€ pour un temps complet, au prorata de la quotité de travail. Le Conseil Municipal après délibération, approuve à l'unanimité.

- **Trésor St Nicolas de Véroce** : un projet d'exposition des objets reliquaires de notre église au musée d'art sacré de St Nicolas De Véroce devrait se concrétiser si la conservatrice des monuments historiques à la Direction Régionale des Affaires Culturelles donne son accord. Cette exposition pourrait avoir lieu du 21 janvier au 29 mars 2015. Elle permettra un échange entre nos vallées (entre les habitants et les enfants de l'école) et mettra en lumière notre village. Le Conseil Municipal après délibération, approuve à l'unanimité sous réserve de l'acceptation de la DRAC.

- **Baux DESVIGNES/DUPARC** : Anne Sophie PESSAY doit se renseigner sur le type de bail qui sera proposé et le montant de la location sera ensuite fixé.

- **Patente camion à pizza** : il est proposé une location de 10 € par soir sans électricité, une convention d'occupation devra être établie.

- **Délibération modificative du budget** : L'exercice budgétaire arrivant bientôt à son terme, certains ajustements sont nécessaires pour terminer les opérations courantes.

Dépenses : Compte 66111 : + 3100 € Recettes : Compte 6419 : + 1 500 €

 Compte 64131 : + 3200 € Compte 7788 : + 1 173 €

 Chapitre 022 : -3627€

Le Conseil Municipal après délibération, approuve à l'unanimité.

- **Compétences RET et maintenance éclairage Public** : la compétence liée à l'éclairage public s'exerce conformément aux statuts du SIEVT (Syndicat Intercommunal d'Energies de la Vallée de Thônes), approuvés par arrêté préfectoral du 5 janvier 2006, et dont la commune est adhérente.

Les communes ont le libre choix de transférer la compétence éclairage public au SIEVT, soit en totalité (investissement – exploitation/maintenance), soit partiellement (investissement seul).

Depuis janvier 2014 la Commune d'Entremont a opté pour le transfert de compétence investissement seul. Se pose aujourd'hui la question de la compétence exploitation/maintenance.

Le coût au point lumineux est élevé et le personnel communal est habilité mais reste à savoir comment la responsabilité de la Commune est engagée en cas de problème. Il est décidé de rencontrer une nouvelle fois la RET afin d'éclaircir certains points. La décision est reportée au prochain conseil municipal.

- **Echange parcelles SCI Les Plains/Commune** : suite à l'analyse de l'échange proposé, Mme Emilie DUPONT-JALLE émet une réserve sur le fait de pouvoir désaffecter un chemin rural par échange sans enquête publique. Il est donc décidé de prendre conseil auprès de l'Association Des Maires et de reporter la décision au prochain Conseil Municipal.

- **Règlement garderie périscolaire** : Mme Véronique FOURNIER-MAQUIN présente un règlement pour la garderie nommée La Ribambelle, travail effectué avec le personnel en place. Suite à divers échanges en commission vie sociale, Mme FOURNIER-MAQUIN propose de doubler le poste de surveillance de 17h30 à 18h en augmentant les heures de Christelle MISSILLIER actuellement en poste et de fournir un téléphone portable au personnel de la garderie. Le Conseil Municipal après délibération, approuve à l'unanimité.

- **Convention UFOVAL** : il est décidé à l'unanimité de reconduire la convention pour un montant de 3,90 € par enfant et par jour.

- **Questions diverses** :

- Etude complémentaire du chef lieu : un devis est proposé par M. DESGRANCHAMP pour l'aménagement du chef-lieu pour un montant de 444 € par jour de travail (tarifs du CAUE), soit 3108 € H.T pour 7 jours. Son travail porte sur le traitement et la gestion des espaces qui sont soit en situation de proximité immédiate avec le site de l'Abbaye, soit en relation visuelle avec celui-ci et participent à la qualité globale de son environnement. M. DESGRANCHAMPS n'est pas favorable à une implantation dans ce secteur de logements sociaux et pense que le caractère unique et essentiel de ce secteur nécessite que l'on puisse trouver une autre implantation pour ce programme de logements. Mme Emilie JALLE-DUPONT et M. Didier POULAT sont contre cet avis et auraient souhaité un avis d'un autre architecte. Il est rappelé qu'un architecte du CAUE, M. Stéphane DESGEORGES, s'est déjà déplacé et a émis le même avis que M. DESGRANCHAMPS.

Vote : 3 contre, 12 pour.

-**Convention DELOCHE** : M. le Maire fait part de sa visite sur le terrain de l'entreprise DELOCHE, et a pu constater le mauvais état des lieux suite au stockage de cailloux sur le terrain communal le long du Borne classé en zone rouge. Des travaux sur le merlon sans demande auprès de la mairie ont été effectués depuis sa visite, un contact avec M. DELOCHE a été effectué pour convenir d'une rencontre prévue samedi 29/11 à 14 h. M. Gilbert COLLINI expose les propos de M. DELOCHE lors d'une rencontre concernant le terrain proposé au Croptauloup pour le stockage de ces gravats : il désirerait occuper la totalité du terrain.

- **Référent juridique** : Monsieur le Maire informe que Mme Anne-Sophie PESSAY sera dorénavant la référente juridique de l'équipe municipale pour l'étude des projets.

-**Retrait d'une cabine téléphonique** : la société ORANGE a émis le souhait de retirer la cabine téléphonique située au lieu-dit La Place car jugée non rentable. Celle située à côté de la mairie est endommagée : il faudra contacter l'entreprise pour savoir s'ils peuvent déplacer la cabine vers la salle des fêtes ou sortir le point phone à l'extérieur.

- **Délégué PLH à la CCVT** : demande de Mme Emilie JALLE-DUPONT pour suppléer Christophe FOURNIER à la commission d'urbanisme CCVT. Mme Christiane PERILLAT se propose comme délégué PLH, Mme Emilie JALLE-DUPONT est proposée suppléante.

Vote à l'unanimité.

- **Création d'un comité de pilotage rythmes scolaires** : Ce comité aura en charge de travailler sur les nouveaux rythmes scolaires avec les modifications proposées par les enseignantes et sur les TAP (temps d'activités périscolaires) avec des projets d'activités. Ce comité sera représenté par 2 parents, 2 enseignantes, 2 personnes du personnel de garderie, 2 membres de l'Association des Parents d'Elèves et 2 membres du Conseil d'Ecole et 2 membres de la commission vie sociale.

Il a été remarqué que la mise en place de l'activité de ski de fond le mercredi matin s'est faite sans concertation avec la Mairie.

- **Projet achat matériel informatique pour l'école** : le matériel installé ne permet plus de travailler dans de bonnes conditions et le vidéo projecteur est en surchauffe. Le conseil municipal est d'accord pour continuer de négocier avec les entreprises IDSYS et MAGESTIA pour l'achat d'un logiciel, d'un serveur et pour la maintenance du matériel. Il est demandé qu'une ligne budgétaire sur l'investissement pour l'informatique de l'école soit prévue afin de palier aux défauts du matériel obsolète.

- **Maintenance ascenseurs** : le coût des 2 visites de maintenance par ascenseur s'élève à 200 €ht. Concernant les interventions en cas d'urgence ou de panne de 8h à 18h, le coût est de 166€ht. Il est souligné que l'ascenseur de la Bibliothèque Municipale fonctionne souvent. Il est donc décidé à l'unanimité de prendre la maintenance sur les 2 ascenseurs et le forfait intervention uniquement pour celui de la bibliothèque.

- Université populaire : une demande de subvention et de mise à disposition gratuite de salles de réunions a été adressée au conseil municipal. Un accord est donné pour la mise à disposition de la salle ; la subvention sera à l'étude pour 2015.
- Une demande de subvention de la Mission Locale Jeunes sera étudiée en 2015.
- GLISSE EN CŒUR : les frais d'inscription restent à la charge de la Commune pour l'équipe du village qui désire participer.
- Photocopies : il a été décidé à l'unanimité de maintenir la gratuité des photocopies faites par les associations du village et pour les associations du Canton uniquement si cela concerne une manifestation effectuée sur Entremont. Il est rappelé que les copies pour les particuliers sont payantes au tarif de 0,15 € la copie.
- Un courrier de M. Jean-Noël TOCHON-FERDOLLET informe le conseil municipal de l'éventuel transfert du siège social de l'association SUBARU des Savoies sur la Commune d'Entremont.
- Syndicat du borne : M. Didier POULAT fait le compte-rendu d'une réunion à laquelle il a assisté. Le SM3A a délégué une entreprise pour faire une étude hydraulique et morphe hydrologique du Borne ainsi que pour l'aménagement de ses berges (liaisons douces), et pour le problème des plantes invasives. Le projet de la décharge du Moulin est reporté à une date ultérieure.
- Réunion commission agricole : M. Jean-Pierre BETEND a convoqué la commission agriculture et forêt pour rencontrer M. Alan MICHAUD, garde de l'ONF. Il en ressort que beaucoup de forêts sont inexploitable sur la Commune car inaccessible. Le coût des travaux pour l'ouverture de la route des Auges est très élevé. La plantation au Croptauloup pose question car inesthétique et non entretenue. Il faudra s'interroger sur le devenir de la maison d'Alpage de Norcières, pour laquelle des subventions ont été accordées à sa remise en état.

La séance est levée à 1H30.

Le Maire,
Christophe FOURNIER.